



RAPPORT D'ÉVALUATION

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège LaSalle

Avril 2018

Québec, le 14 mai 2018

Monsieur Jacques Marchand
Directeur général
Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 4 avril 2018, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège LaSalle révisée à la suite du rapport d'évaluation que lui avait fait parvenir la Commission en décembre 2016. À cette occasion, la Commission avait jugé que la politique était satisfaisante. Elle suggérait néanmoins au Collège de s'assurer que l'évaluation finale du cours a un poids suffisant pour être déterminante dans la réussite du cours. La PIEA révisée a été adoptée par le conseil d'administration le 6 juillet 2017.

Le Collège a modifié sa PIEA afin de faire passer la pondération minimale de l'évaluation finale de cours de 30 à 40 %. La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège LaSalle est dorénavant entièrement satisfaisante.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Marie-France Tassé, directrice des études